



N° P 13/2019 (suite)

LOCATION DE MAIN-D'ŒUVRE OCCASIONNELLE

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard **le 13 mars 2019 à 09 heures**, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique **le 13 mars 2019 à 09 heures 30 minutes**, dans la salle de conférences du CHU de Bouaké.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N°2015-525 du 15 juillet 2015 modifiant le Décret N°2009-259 du 06 août 2009, portant Code des marchés publics, tel que modifié par le Décret N°2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application.



N° S 18/2019

SÉLECTION DE CABINETS POUR L'AUDIT DE LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS AU TITRE DE LA GESTION 2018

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel à manifestation d'intérêt est lancé par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet la sélection de cabinets pour l'audit de la passation des marchés publics au titre de la gestion 2018.

ARTICLE 3 : FINANCEMENT

Le marché issu de cet appel à manifestation d'intérêt sera financé par le budget 2019 de l'ANRMP.

ARTICLE 4 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier de manifestation d'intérêt peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics
sise, Rue du Lycée Français, Cocody Riviéra 3-
Lot 1085 -ilot n°118
25 B.P. 589 Abidjan 25
Tél. : 22 40 00 40 / 22 40 00 44
Voir le Responsable

ARTICLE 5 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard **le 28 février 2019 à 09 heures**, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 6. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 6 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique **le 28 février 2019 à 09 heures 30 minutes**, dans la salle de conférences de l'ANRMP, sis Rue du Lycée Français, Cocody Riviéra.



N° S 19/2019

RECRUTEMENT D'OPÉRATEURS CHARGÉS DE RÉALISER L'APPUI CONSEIL ET LA FORMATION DES PRODUCTEURS DE 400HA DE MAÏS, 6HA DE MARAÎCHERS ET 127HA DE RIZ DANS LES ANTENNES DE MAN ET SÉGUÉLA POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE 2019

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel à manifestation d'intérêt est lancé par l'Unité de Coordination du Projet d'Appui à la Production Agricole et à la Commercialisation Extension Ouest (PROPACOM Ouest).

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet le recrutement d'opérateurs chargés de réaliser l'appui conseil et la formation des producteurs de 400Ha de maïs, 6Ha de maraîchers et 127Ha de riz dans les antennes de Man et Séguéla pour la campagne agricole 2019.

ARTICLE 3 : FINANCEMENT

Le marché issu de cet appel à manifestation d'intérêt sera financé par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA).

ARTICLE 4 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier de manifestation d'intérêt peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

A BOUAKE
Siège du PRAREP
sis à la Direction Régionale de l'Agriculture,
quartier Commerce à côté de l'AIBEF, face au CROU-B
B.P. 951 Bouaké
Tél. : 31 65 03 03/31 65 06 06
Fax : 31 65 04 04
voir le Chef du Projet

ARTICLE 5 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard **le 28 février 2019 à 09 heures**, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 6. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 6 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique **le 28 février 2019 à 09 heures 30 minutes**, dans la salle de réunions du PRAREP/PROPACOM, sise à la Direction Régionale de l'Agriculture de Bouaké.